

2004/2005-4

SOMMAIRE

- 1 – Conseil d'Administration
2 - Le Mérite
- 3 - Budget 2005
4 - La préparation de la loi
d'orientation sur l'école

ANNEXES

- Déclaration EIL à la Table Ronde Matignon le 21/10/04
- Le mérite :
* Communiqué commun
* Lettre commune au Président du Groupe centriste Sénat
- Infos EIL

E.I.L. reconnue et associée à l'élaboration de la loi sur l'Education

I – CONSEIL D'ADMINISTRATION : PRECISION

Election des membres de la Commission Permanente

La Direction des Affaires Juridiques du Ministère apporte les précisions suivantes :

- "pour chaque membre élu de la Commission permanente, un suppléant est élu dans les mêmes conditions" que les membres titulaires.

- "les membres de la Commission permanente sont élus en leur sein par les membres du Conseil d'Administration appartenant à leurs catégories respectives". Les membres titulaires et suppléants participent à l'élection pour la désignation des membres de la Commission Permanente.

C'est la lecture qui doit être faite du décret 2004.885 du 27 août 2004.

II – LE MERITE

Le Ministère de l'Education Nationale confirme sa volonté d'avancer sur le mérite, notamment pour le passage à la hors-classe qui deviendrait discrétionnaire pour les Recteurs. En conséquence, le SNETAA poursuit son action.

Vous avez été destinataire de la pétition. Les premières remontées montrent qu'elle rencontre de larges échos favorables : déjà plus de 2000 signatures. Il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin. Poursuivez la collecte des signatures et retournez au Secrétariat National les pétitions.

Une intersyndicale avait demandé au Ministre de l'Education, François FILLON, de la recevoir. Une audience a eu lieu le 21 octobre. Le Conseiller social de M. Fillon, Rolland JOUVE a reçu la délégation de l'intersyndicale à laquelle participait le SNETAA.

Le positionnement a été clairement réaffirmé de la demande de retrait du projet de circulaire instaurant l'avancement au mérite pour la hors-classe.

Un groupe de travail se réunira sur ce point. C'est sur la base du retrait que nous apprécierons les nouvelles propositions du ministère de l'Education.

Vous trouverez ci-joint le communiqué de presse adopté à l'issue de l'audience du 21 octobre et un exemplaire du courrier adressé à tous les groupes parlementaires. L'intersyndicale s'est élargie au SNALC-CSEN et au SNE-CSEN. Toutes les organisations sont maintenant engagées dans ce combat.

Le SNETAA-EIL continue pour autant son combat judiciaire à Montpellier et à Toulouse.

Il a été l'initiateur de cette action et il maintient sa volonté d'obtenir le retrait de tout texte qui marquerait un recul par rapport à la situation existante.

III – BUDGET 2005

Des informations ont déjà été données dans une précédente circulaire, mais nous avons maintenant des données plus précises sur le projet de loi de Finances de 2005.

C'est dans ce cadre que le SNETAA-EIL a été entendu en audition au Sénat sur les crédits de l'enseignement professionnel.

** Dans le cadre de la réforme de l'Etat, le Budget 2005 prévoit 1,5 milliards d'euros de gain de productivité d'ici la fin 2007. Sur les 80 000 départs, redéployer ou supprimer 10 000 postes de fonctionnaires dans le ministère d'ici à 2007 est présenté comme impératif.

** Dans la Fonction Publique d'Etat, 10211 suppressions d'emplois atténuent la création de 3032 postes dans les ministères dits prioritaires. C'est un solde négatif de 7188 emplois (qui s'ajoute aux - 4161 en 2004 et - 1745 en 2003). Sur ce chiffre, le retrait de 4816 emplois est prévu pour l'enseignement secondaire.

Ne sommes-nous pas arrivés à la règle "d'un remplacement pour deux départs à la retraite" ?

Rien n'est évoqué pour les deux autres Fonctions Publiques territoriales et hospitalières.

Pouvons-nous conclure par là qu'il s'agit de restreindre les moyens de l'Etat ?

** Le Ministre de la Fonction Publique a annoncé que le projet de loi de finances 2005 ne prévoyait aucune mesure sur le plan indiciaire. Il n'est pas prévu d'augmenter les salaires des enseignants. Par contre, ce même ministre annonce 400 millions d'euros pour des mesures catégorielles (n'est-ce pas là ce qui est prévu pour l'avancement au mérite avec l'introduction de la gestion de la performance ?).

** Dans l'Education Nationale, le Ministre a annoncé le retrait de 3400 postes d'enseignants et 2100 postes de contractuels. En réalité, le Bleu du Budget donne près de :

- 3900 postes de certifiés

- 2200 postes de PLP

Il faut rappeler que si les effectifs des Lycées sont en baisse, ceux de l'enseignement professionnel sont eux en hausse d'environ 5100 élèves.

** Les recrutements qui paraissent en hausse pour les concours internes et externes font apparaître une diminution de 48 recrutements dans le Bleu du Budget.

Est-ce à dire que cette augmentation est un simple effet d'annonce ? (l'an dernier, il y avait une baisse de 50 % des recrutements et tous les postes aux concours n'ont pas été pourvus). N'est-ce pas d'ailleurs ce qui est confirmé par la suppression des listes complémentaires aux concours ?

Nous rappelons par ailleurs les mesures inquiétantes annoncées dans le cadre de la Stratégie Ministérielle de Réforme : régulation des sections à faibles effectifs (moins de 10 élèves), simplification des épreuves des examens professionnels...

Tout cela confirme ce que nous avons largement évoqué sur nos inquiétudes pour l'élaboration des cartes scolaires. Nous ne pouvons que recommander la plus grande vigilance sur les mesures qui se préparent.

IV – LA PREPARATION DE LA LOI D'ORIENTATION SUR L'ECOLE

Le rapport Thélot dans sa mouture définitive est bien "sorti" le 12 octobre.

Il y a peu de changement par rapport au pré-rapport dont nous vous avons largement informés.

Nous avons demandé aux secrétaires de section et correspondants d'établissement d'organiser l'information des collègues dans les établissements devant les menaces qu'il contient (heure mensuelle d'information syndicale).

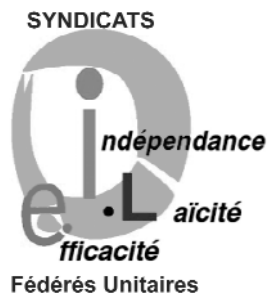
Ces dangers sont toujours d'actualité même si nous ne savons pas encore à ce jour ce qui sera repris dans la loi d'orientation sur l'Ecole.

Il est encore nécessaire de se mobiliser pour éviter le démantèlement de nos statuts, de notre métier, de nos établissements.

Le SNETAA-EIL a fait partie de la délégation de la fédération EIL qui a participé le 21 octobre à la Table Ronde organisée par le Premier Ministre pour recevoir les analyses sur le rapport Thélot et lancer la préparation de la loi d'orientation sur l'Ecole.

Vous trouverez en annexe le texte de la déclaration prononcée par E.I.L.

Ce moment important marque la reconnaissance à part entière de notre fédération E.I.L. associée à ce débat. Elle participera maintenant aux groupes de travail ministériels pour l'élaboration de cette loi.



E.I.L. INFOS 2004/2005//S1

2 novembre 2004

Aux Secrétaires et correspondants de section E.I.L.

Salaires en danger

Salariales : E.I.L. et ses syndicats accompagneront l'appel syndical à des actions pour les salaires le 8 novembre

Le Ministre de la Fonction Publique, Renaud Dutreil, a convié le 8 novembre les sept organisations fédérales qui siègent au Conseil Supérieur de la Fonction Publique à un rendez-vous salarial.

Il entend ce jour-là présenter “un calendrier” et des “éléments de constat et de perspective”, bases des discussions auquel il appelle à partir du 8 novembre.

Les organisations sont ainsi conviées à une table ronde dont le Ministre lui-même fixe le menu et les espaces de négociation.

Par ailleurs, les propos tenus par le Ministre à la presse donnent à penser que plus que jamais “négocier n'est pas conclure”

■ Enfermé dans la logique gouvernementale et européenne de contingentement à 3 % du déficit de l'Etat et d'amputation systématique des dépenses liées à l'emploi, à la rémunération et aux pensions des fonctionnaires, le ministre multiplie les déclarations provocatrices.

Selon le Ministre :

- “le revenu des fonctionnaires dépend de trois choses, le catégoriel ou les primes, le glissement vieillesse et technicité (GVT) et le point d'indice (base de calcul du traitement de chaque fonctionnaire) ;
- le pouvoir d'achat de la “moyenne” des fonctionnaires a augmenté de 3 % en 2004 et 4 % en 2003” !

Le Ministre reconnaît cependant que “le point indiciaire a effectivement baissé en pouvoir d'achat ces dernières années. C'est un problème préoccupant pour ceux qui ne bénéficient pas du catégoriel ou du GVT”.

Traduction :

Les augmentations du pouvoir d'achat de quelques fonctionnaires doivent dans cette approche “moyenne” être payées par le blocage de celui du plus grand nombre.

C'est-à-dire tous ceux qui n'ont pas eu, dans le cadre d'une évolution de carrière de promotions d'échelon ou de grade, [(liée à l'ancienneté d'échelon, à une modification de fonctions) ou à une mesure sectorielle (petit groupe de fonctionnaires d'un corps)].

Dans cette logique où l'effet de carrière des uns conduit au blocage de la valeur du point et du salaire de tous, chacun pourra ainsi payer pendant plusieurs années sur son pouvoir d'achat les gains qu'il réalise ensuite par promotion de carrière. C'est une logique de redéploiement financier qui détruit l'effet de carrière caractéristique de base de la fonction publique.

■ Le Ministre se réfère également à l'augmentation de la ligne salaires et pensions des fonctionnaires inscrite au bleu du Budget de chaque ministère. **En d'autres termes, il se propose de faire payer par les actifs l'augmentation actuelle du coût de l'enveloppe financière des pensions inhérente à l'accroissement du nombre de pensionnés et de la durée moyenne de vie.**

Fidèle à une logique libérale hostile aux démarches collectives et soucieuse d'individualisation qui privilégie les primes et le sectoriel au détriment de la valeur du point, le ministère rappelle que les 450 millions d'euros inscrits au Budget seront réservés à des mesures ponctuelles ciblées.

Il s'agit entre autres de mettre en place les primes de mérite dans la fonction publique et certaines mesures catégorielles de revalorisation du bas de la grille fonction publique mise à mal par le relèvement au niveau du SMIC du salaire minimal dans la fonction publique.

■ **Mais le Ministre précise également qu'aucune provision n'est actuellement constituée pour l'augmentation du point indiciaire.**

En d'autres termes, après 0 % d'augmentation générale en 2003 et 0,5 % en 2004, ce pourrait être 0 % en 2005 !

Rappelons que les fonctionnaires ont déjà perdu près de 5 % de pouvoir d'achat depuis janvier 2000.

■ De nombreuses augmentations sont annoncées dans les prochains jours (augmentation de la couverture médicale, des frais postaux, des péages d'autoroute, des coûts EDF et de GDF...).

E.I.L. appelle en conséquence les adhérents de ses syndicats à se joindre activement aux initiatives envisagées localement le 8 novembre par les sept fédérations de fonctionnaires sur la base de leur communiqué commun :

- rassemblement devant les préfectures ;
- délégation chez les préfets et les élus
- campagnes de fax et de mail auprès des ministres concernés
- signatures de pétitions
- conférences de presse

DECLARATION DES 7 FEDERATIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE

CGT – CFDT – FO – UNSA – FSU – CFTC - CGC

Fonction publique - Rencontre salariale Des actions fortes s'imposent

Face à la dégradation du pouvoir d'achat, nos sept fédérations de fonctionnaires ont organisé une semaine d'information et de sensibilisation du 18 au 23 octobre 2004, dans le but de préparer l'intervention rapide des personnels.

Elément nouveau : le ministre de la Fonction publique a fixé un « rendez-vous salarial » le 8 novembre 2004 au cours duquel il doit communiquer les propositions gouvernementales sur l'évolution des salaires. Il apparaît d'ores et déjà que celles-ci risquent d'être très insatisfaisantes dans la mesure où, actuellement, aucun crédit ne figure au projet de loi de Finances (PLF) 2005.

Ce jour-là, il s'avère donc nécessaire de soutenir les revendications déjà mises en avant dans la déclaration unitaire du 21 septembre dernier, en particulier :

une mesure immédiate de rattrapage du pouvoir d'achat des salaires et des pensions au regard de la hausse du coût de la vie depuis le 1^{er} janvier 2000, alors que sur cette période le pouvoir d'achat de la valeur du point a perdu près de 5 % ;

des mesures permettant d'assurer une progression du pouvoir d'achat sur la période à venir ;
les indispensables mesures bas salaires, par un relèvement significatif du minimum Fonction publique, véritable « sous SMIC » ;

l'élargissement de l'amplitude de la grille et des carrières. Il s'agit de reconnaître les qualifications, de mettre fin aux blocages des carrières et d'améliorer les promotions ;

le traitement du contentieux accumulé.

Nous proposons donc que soient mises en œuvre les actions les mieux adaptées localement :

- ➔ rassemblement devant les préfectures
- ➔ délégations chez les préfets et les élus
- ➔ campagnes de fax et de mail auprès des ministres concernés
- ➔ signatures de pétitions
- ➔ conférences de presse,

**Devant le constat de la dégradation catastrophique du pouvoir d'achat
des personnels de la fonction publique
le 8 novembre, au moment de ce « rendez-vous salarial »
pour appuyer les revendications communes,
Intervenons ensemble**

**Les organisations syndicales se retrouveront au lendemain de la rencontre
pour envisager les suites de la mobilisation**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 2 NOVEMBRE DE LA FÉDÉRATION E.I.L. ET DE SES SYNDICATS

Salaires en danger

La Fédération E.I.L. et ses syndicats ont pris connaissance le 29 octobre de la déclaration des sept fédérations de la Fonction Publique qui siègent au Conseil Supérieur de la Fonction Publique appelant les personnels de la fonction publique à des “actions fortes” le 8 novembre sur les salaires.

Face à la volonté du gouvernement de faire payer aux fonctionnaires sur leurs salaires, mais aussi sur l’emploi, les exigences européennes d’encadrement à 3 % du déficit budgétaire de l’Etat ;

Face au mépris salarial du gouvernement : 0 % d’augmentation de la valeur du point indiciaire en 2003, 0,5 % en 2004, 0% budgétairement annoncé pour 2005 ;

Face à la baisse de 5 % du pouvoir d’achat des fonctionnaires déjà enregistrée depuis janvier 2000 et aux augmentations annoncées du coût de la vie, notamment par un transfert accru sur les salariés du coût de la protection sociale ;

Face à la volonté gouvernementale de destruction de la notion même de carrière inhérente au statut de la fonction publique ;

Face aux choix libéraux d’arbitraire “méritocratique” et d’individualisation systématique des salaires ;
une initiative responsable et unitaire des fédérations de fonctionnaires s’imposait depuis de longs mois.

La déclaration commune des sept fédérations concernées et leur appel commun à des actions le **8 novembre** répond à l’évidence aux attentes et aux préoccupations des fonctionnaires.

Si le cynisme salarial gouvernemental devait se poursuivre par le refus d’une réelle négociation salariale, l’initiative des sept fédérations concernées devrait sans aucun doute être prolongée et amplifiée.

Il en serait de leur responsabilité et de celle de l’ensemble des syndicats de fonctionnaires.

La Fédération E.I.L. et ses syndicats appellent en conséquence leurs adhérents et les personnels qui leur font confiance à se joindre activement aux initiatives envisagées localement le 8 novembre par les sept fédérations de fonctionnaires représentées au Conseil Supérieur de la Fonction Publique.



**Déclaration de la Fédération E.I.L.
(Efficacité, Indépendance, Laïcité) lors de
la Table Ronde consacrée à la préparation
de la loi d'orientation de l'Ecole présidée
par le Premier Ministre,
le 21 octobre 2004**

**Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs,**

La méthodologie d'élaboration du rapport de la Commission Nationale du débat pour l'Ecole avait appelé des réserves de notre fédération E.I.L. et de ses syndicats.

Ses conclusions nous conduisent à les renouveler.

La Commission du débat se réclame de la "*vox populi*".

Mais qui pourrait penser, par exemple, que c'est la voix du peuple qui conduit à proposer d'accroître sévèrement le service et la charge de travail des enseignants et à leur imposer une présence renforcée et obligatoire dans les établissements scolaires en dehors de leur service devant les élèves ?

Ce rapport a cependant un mérite : avoir tenté de donner une cohérence à une compilation d'idées émises sous des gouvernements et des ministères différents, mais il reste au fond extrêmement contradictoire.

En effet, comment pourrait-on décliner une école qui s'affirme républicaine, alors qu'elle prétend, d'une part, donner à chacun une base de savoirs indispensables et en vérifier l'acquisition obligatoire dans un cadre qui rappelle les normalités sociales de l'école ; d'autre part, faire de la même école une école de consommation ou de service aux familles, aux corps constitués, ou à l'entreprise.

Il faut choisir entre l'école républicaine et les discours sur l'enfant qui serait "confié" à l'école dans le cadre de la scolarité obligatoire.

Le rapport se donne pour ambition une qualification dite culturelle dont il ne fait pas à l'évidence le préalable à une qualification professionnelle.

En concentrant, de fait, les ambitions de la Nation sur le socle des savoirs indispensables, le rapport ampute considérablement les ambitions que la Nation avait assignées à l'Ecole en 1989 :

- faire de la culture professionnelle un fondement de la culture et de la réussite scolaire dans le cadre d'une élévation générale du niveau et des ambitions scolaires,**
- mais aussi assurer à chacun et à tous une capacité d'insertion professionnelle, clef indispensable de la valorisation de l'individu et de la richesse de ses acquis culturels.**

Force est de constater qu'il n'y a ambition ni pour le Bac, ni pour la qualification des jeunes, tandis que l'enseignement professionnel apparaît, pour une part, externalisé aux bons soins de la seconde chance, et, pour l'autre, démantelé par rapport à sa dimension réelle d'acquisition d'une qualification pour un métier et un devenir professionnel.

La reconnaissance formelle du droit à l'élève à une affectation après une orientation totalement conforme à ses vœux aura pour conséquence une sortie massive du système éducatif de très nombreux jeunes, dès lors que, selon toute

probabilité, beaucoup ne trouveront pas dans les établissements et l'école de la Nation une réponse à leur projet et à leurs droits affirmés.

Au-delà de sa générosité affichée, cette disposition aura de facto l'effet inverse, celui de renforcer dans une école publique limitée en moyens une simple gestion des flux.

Notre Fédération s'inquiète de la faible conviction qu'affiche le rapport à l'égard de l'Ecole Républicaine, de la laïcité, très peu évoquée même autour de cette Table, et de leurs principes fondateurs.

Toutefois, elle se reconnaît pleinement dans sa volonté de restaurer une base indispensable d'acquis pour chacun, de sens de l'effort, et d'assurer l'apprentissage des normes comportementales et sociales -sans lesquelles il ne peut y avoir de normes pédagogiques-, de les évaluer, et de faire de la vérification des acquis indispensables le pilier des poursuites d'études.

Pour autant, notre Fédération E.I.L. ne saurait accepter que des jeunes, pour lesquels la Nation et l'Ecole publique ne seraient pas parvenues à honorer le contrat de formation, soient exclus, sans aucune qualification et sans aucune chance d'insertion professionnelle, du système scolaire en direction d'hypothétiques formations ultérieures, lesquelles ne viseraient qu'à l'acquisition des compétences asservies à la production économique, et non pas à l'acquisition d'un capital personnel de qualification certifié par un diplôme et garant de leur avenir professionnel.

La conception du maître décrite par le rapport conjugue des missions d'instruction et d'éducation que nous ne saurions contester.

Pour autant, nous ne saurions accepter la transformation du maître en précepteur de famille, en homme à tout faire, véritable O.S. de la production éducative. A l'identique, nous rejetons le basculement annoncé par le rapport, entre les fonctions d'enseignement et les fonctions d'éducation ou d'encadrement éducatif.

La principale mission de l'enseignant est et doit rester celle d'enseignement, d'apport et de transmission de savoirs aux élèves et de vérification de leur acquisition.

Chacun voit bien que l'introduction pour les enseignants d'un service complémentaire de 4 h à 8 h, avec astreintes dans l'établissement, vise à imposer des contraintes de travail supplémentaires. Il en est ainsi, par exemple, des obligations de formation continuée et de remplacement, sans parler des études surveillées ou de la multiplication sans limites des sollicitations par la direction de l'établissement.

Faut-il rappeler qu'un rapport chiffrait l'an dernier le temps de travail actuel des enseignants entre 39 à 41 h par semaine ?

On comprend bien, dès lors, que l'extension des activités péri-éducatives à l'enseignement, abondamment décrites par le rapport, ne peut que porter préjudice à la qualité de la préparation de l'acte d'enseignement lui-même et du suivi scolaire.

L'Ecole apparaît essentiellement comme l'outil dont se sert le "hors de l'école".

S'il en est besoin, les modes d'évaluation proposés pour les établissements en témoignent.

Transformée en outil de production, pilotée dans une philosophie de direction par objectifs, dotée d'un management hyper-hiérarchisé, l'Ecole va perdre beaucoup de son sens premier.

Son climat dans une ambiance de "petits chefs" entretenue autour de l'illusion que chaque enseignant peut le devenir, va s'y dégrader. On peut même se demander si les enseignants pourront encore s'exprimer à l'extérieur sur les conditions de fonctionnement de leur école, sur le travail des élèves ou sur celui demandé aux enseignants.

Qui peut croire, dans ces conditions, aux discours sur la professionnalisation de l'enseignant et sur la réaffirmation de sa liberté pédagogique ?

Dans le même esprit, on découvre que les Conseillers Principaux d'Education devront se transformer dans une logique de fonctionnaire de direction, à rebours total de la conception même de leur métier et de leurs revendications.

Derrière l'obligation de réserve rappelée à chaque enseignant, on peut s'interroger sur le maintien même de ses droits de salarié.

Permettez-nous, pour terminer, d'insister à nouveau sur la volonté patente qu'exprime ce rapport d'expulser tout ou partie de la formation professionnelle initiale, de réduire ou de démolir le B.E.P., de supprimer toute amorce de qualification pour les jeunes en difficulté.

De ce point de vue, on voit bien la cohérence entre le rapport Thélot, le projet de loi Borloo et l'opportunité qu'offre, pour l'Etat, le renforcement des compétences des Régions dans le cadre de la récente loi de décentralisation dite "des libertés locales".

On voit aussi se profiler l'application de la flexibilisation voulue dans le cadre des nouvelles procédures budgétaires, celle de la LOLF, le glissement vers une territorialisation de la conception du fonctionnaire de l'Etat, la définition d'une partie banalisée du service pour tous les enseignants sous l'autorité directe du chef hiérarchique.

Mais on voit aussi poindre l'hypothèse d'un grand ministère commun à l'enseignement et à la formation professionnelle qui dessaisirait l'Education nationale de ses responsabilités, et la transformation en salariés des élèves de l'enseignement professionnel.

De nombreux points sont encore, pour nous, à éclaircir dans les ambitions politiques et éducatives qu'on veut assigner à la Nation.

Si la prochaine loi sur l'Ecole doit s'élaborer sur les bases du rapport que nous examinons, il est à craindre qu'elles permettent l'amputation effective du lycée, ne serait-ce que pour respecter l'affaiblissement des moyens du système éducatif, aujourd'hui largement annoncé et mis en œuvre à coup de suppressions d'emplois et de réductions des recrutements.

Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs, le rapport qui est soumis à notre débat donne plus à craindre qu'à espérer.

Nous vous remercions de votre écoute.

Syndicats e.i.L. Fédérés Unitaires

74, rue de la Fédération 75739 PARIS Cedex 15 Tél: 01 53 58 00 39 Fax: 01 45 67 05 53

E mail : FEDEIL@Fed-eil.com Sites : www.fed-eil.com et www.synd-eil.com